



# MINETT-KOMPOST

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION  
D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE RÉGIONAL À MONDERCANGE

Mondercange, le 8 mars 2018



Aux bourgmestres des communes  
syndiquées

Réf.: 20180308-CLJE-001  
Concerne: Convocation du comité du syndicat intercommunal Minett-Kompost

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,

En application de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous faisons parvenir une convocation du comité du syndicat intercommunal *Minett-Kompost*.

Conformément à l'article 14 de cette loi, les bourgmestres des communes membres doivent informer par écrit dans les trois jours les conseillers communaux.

L'article 14 dispose en outre que la convocation est à porter à la connaissance des habitants des communes membres dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire,

Jerry CLEMENT



Mondercange, le 8 mars 2018

Aux bourgmestres des communes  
membres du syndicat Minett-  
Kompost

## CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à une réunion du comité qui aura lieu le

**Lundi, 26 mars 2018 à 18:00 h**

**à la salle de réunion du syndicat Minett-Kompost**

### ORDRE DU JOUR

1. Election du président du syndicat
2. Election des membres du bureau du syndicat
3. Divers

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau,  
Le Président,

René Manderscheid

le Secrétaire,

Jerry CLEMENT